

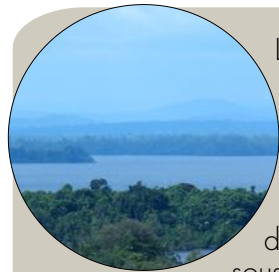
PROGRAMME CONGO MARIN AVRIL -AOUT 2018

Les eaux du Congo abritent une population importante de baleines dont les baleines à bosse ©Kristian Metcalfe/UoE

POINTS REMARQUABLES

- o 18 jours de patrouilles, 63 bateaux contrôlés dont 50 illégaux.
- o 3 séances de formation des agents de la Direction Départementale de la Pêche :
 - 18 agents formés sur l'utilisation du GPS.
 - 15 agents formés sur la récolte de données de surveillance de la pêche industrielle.
 - 8 agents formés sur l'utilisation de l'outil SMART.
- o Des avancées significatives dans la révision de la loi sectorielle avec la prise en compte de mesures importantes pour une gestion plus durable des ressources halieutiques.
- o Une mission d'échanges à Libreville entre la partie Congolaise et Gabonaise afin de capitaliser sur le programme Congo Marin et l'initiative Gabon Bleu.
- o Une mission d'expertise sur le suivi de la pêche artisanale et industrielle.
- o Une étude de faisabilité pour le développement d'un programme d'observateurs de la pêche industrielle.
- o Une mission d'expertise pour le renforcement des capacités en matière de surveillance maritime.

CREATION ET EXPANSION D'AIRES MARINES PROTEGEES



La conception du document de planification spatiale marine a été poursuivie au cours de cette période avec notre partenaire de l'Université d'Exeter permettant la délimitation spatiale des Aires Marines Protégées (AMP) sous différents scénarios

d'aménagement de la Zone Economique Exclusive (ZEE) au Congo. La finalisation de ce document est prévue pour la fin de l'année.

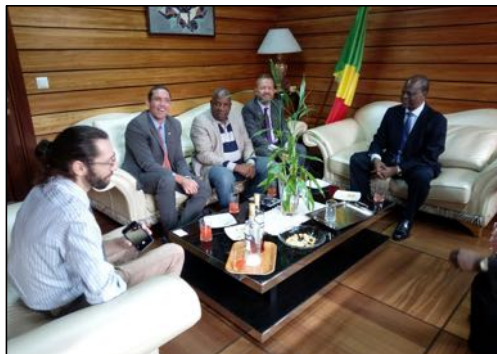
Deux réunions avec la Direction Générale du Ministère sur Brazzaville et Pointe Noire ont permis de renforcer la collaboration sur le processus de révision de la loi sur la Pêche, le renforcement des mesures de lutte contre la Pêche Illégale et la gestion durable des ressources halieutiques.



RENFORCEMENT DE LA GESTION DES PECHEES ET DE LA SURVEILLANCE MARITIME

En étroite collaboration avec Renatura, WCS a participé à l'atelier de révision des lois sectorielles organisé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) à Kintélé du 17 au 19 Avril. Cet atelier a permis de prendre en considération les positions des principaux acteurs du secteur de la pêche. Un soutien technique a été prodigué à la commission ministérielle en charge de renforcer les aspects liés à la gestion durable des ressources halieutiques et la protection de la biodiversité marine. Les notions de Taux Admissible de Capture (TAC), de quotas, de droit d'exercice des bateaux de pêche industrielle ainsi que du statut des observateurs de la pêche ont été renforcées.

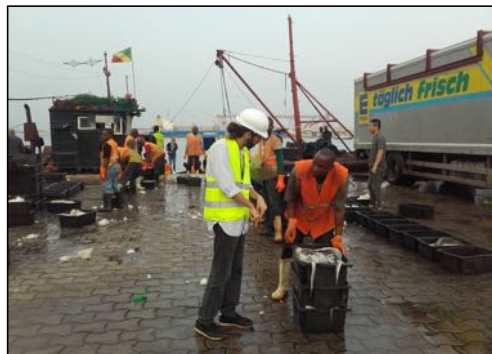




Présentation du programme d'observateurs de la pêche industrielle au Congo en présence de le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Henri Djombo.



Visite du Centre d'Appui à la Pêche Artisanale de Libreville (CAPAL) lors de la mission d'échange Congo/Gabon.



Visite des débarquements de la pêche industrielle à Pointe Noire pour améliorer le suivi des captures.

RENFORCEMENT DE LA GESTION DES PECHEES ET DE LA SURVEILLANCE MARITIME

En Juin, une réunion s'est tenue le 5 entre le Ministre et les parties prenantes du secteur permettant de réaffirmer la volonté du Ministère de réguler la pêche illégale, de réduire la flotte industrielle et renforcer les mesures de suivi et contrôle avec l'installation et l'opérationnalisation des balises VMS par la société CLS.

Une mission d'échanges d'expériences organisée à Libreville du 10 au 16 juin 2018 par WCS Congo a permis aux Directeur Départemental et Directeur General du Ministère de capitaliser sur les leçons apprises par l'initiative Gabon Bleu en matière de suivi de la pêche artisanale et industrielle, d'application de la loi et de lutte contre la pêche illégale et de renforcer la collaboration transfrontalière.

WCS Congo a participé le 4 juin à l'inauguration par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Centre d'Appui à la Pêche Artisanale de Pointe Noire (CAPAP) qui a permis d'améliorer les conditions de travail et de vente pour les pêcheurs et consommateurs.

La surveillance a été renforcée avec : la formation de 15 agents à la collecte de données systématiques, la formation de 18 agents sur l'utilisation des GPS, et la formation de 8 agents sur l'outil SMART. Afin de continuer le renforcement des équipes, une mission de notre expert, Richard Parnell, a permis d'évaluer les besoins en renforcement et de concevoir 2 modules de formations.



Une mission du 28 juillet au 9 août de nos experts, Emmanuel Chartrain et Godefroy De Bruyne de WCS Gabon, a évalué les besoins pour améliorer le suivi de la pêche artisanale et industrielle, et renforcé les compétences des agents de la Direction Départementale de la Pêche. Une étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme d'observateurs indépendants de la pêche industrielle au Congo a été effectuée et présentée au Ministre de la Pêche le 4 juillet à Brazzaville évoquant également le renforcement de la surveillance en haute mer par une collaboration avec l'ONG Sea Shepherd.

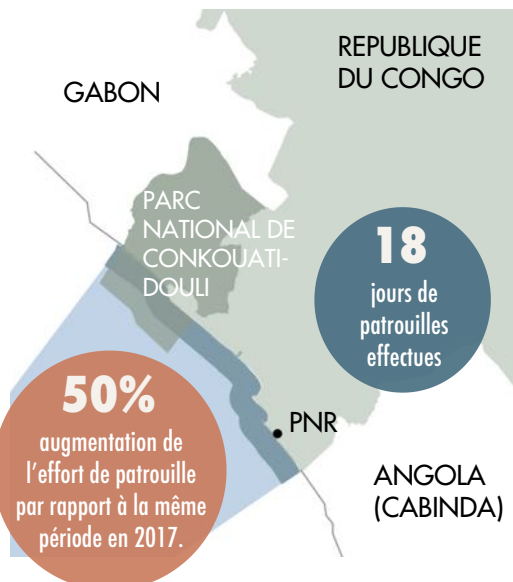


63 bateaux de pêche industrielle contrôlés
> 79% en infraction

41 agents de la Direction des Pêches formés, **35h de formation** prodiguée



De **avril à aout 2018** l'application de la loi de pêche aurait pu rapporter **465 000 000 FRANCS CFA** (soit 708,888 EUROS) si une sanction minimale avait été appliquée pour chaque infraction commise.



Type d'infractions:

50%



de cas d'obstruction à la mission de contrôle

15%



de cas de pêche en zone interdite, ou en dehors des périodes de pêche, avec filets non conformes, ou pêche d'espèces protégées